

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-45

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise SAFE Géotechnique 660, rue des Famards 59273 FRETIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux de forages pour ENEDIS Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte, au droit des travaux, Place du Général de Gaulle, et ce, à partir du 2 avril 2024 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SAFE Géotechnique et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SAFE Géotechnique et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

SAFE Géotechnique

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 8 mars 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 08/03/2024

Le Maire

David CALCOEN

